



RECONNAISSANCE des PRINCIPAUX BOIS EXOTIQUES dans le CADRE des CONTRÔLES RBUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Le Règlement Bois de l'UE est un nouvel instrument juridique déployé par l'Union européenne pour lutter contre le commerce du bois illégal. Il impose aux entreprises mettant du bois ou des produits bois sur le marché de mettre en place une traçabilité fine de leur approvisionnement et de vérifier leur légalité. L'ensemble de ces obligations est désigné sous le terme de diligence raisonnée.

OBJECTIFS :

L'objectif de la formation est de répondre aux agents sur les éventuels problèmes de mise en œuvre du RBUE et de leur apporter des outils pour mener à bien leurs contrôles

PUBLIC CONCERNE :

Agents en charge des contrôles RBUE

CONTENU PROPOSE :

Une journée de formation : une demi-journée de découverte du règlement et de son contexte, une autre demi-journée sur la méthodologie de contrôle.

INTERVENANTS :

Intervenants spécialisés

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

DURÉE :

1,5 jour

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Myriam ISSARTEL

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Béatrice ANTOINE

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

"Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères "

N° ADF

184897